



HERICOURT, le 17 Mars 2020

Objet : Mesures communales**Affaire suivie par : S.ZELLER**

Madame, Monsieur,

Suite aux mesures de confinement prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus COVID-19, Monsieur Burkhalter, Maire de la ville d'Héricourt, propose un service d'urgence aux personnes fragilisées et isolées.

Si vous vous trouvez dans les cas suivant :

Pas de service d'aide à domicile, pas de service de transport, pas de famille ou amis et que cela vous empêche d'être approvisionné en produits alimentaires, vous pouvez contacter le CCAS au 07 71 92 56 38 de 9h00 à 12h00.

Après évaluation de la situation et en cas de nécessité absolue, un agent de la ville pourra réaliser vos courses.

Aussi **en cas d'urgence médicale**, nous vous rappelons les numéros à composer :

SAMU	15	POLICE	17	POMPIERS	18
------	-----------	--------	-----------	----------	-----------

Restez à l'écoute des conseils et consignes pour vous protéger et protéger vos proches.

Croyez en notre bienveillante attention et recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Bien cordialement

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt

Maryse GIROD
Adjointe aux Affaires Sociales
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

45, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 70400 HÉRICOURT - TÉL. : 03 84 36 67 70 - TÉLÉCOPIE : 03 84 36 67 80

E.mail : ccas5@wanadoo.fr - Internet : www.herincourt.com - E.mail : Mairie@Herincourt.com